

**« Un budget plutôt qu'une politique de développement régional »,
selon la FCCQ**

Montréal, le 20 février 2007 – La Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ) reconnaît dans le budget provincial une relative continuité quant au repositionnement de la compétitivité du Québec et l'assainissement des finances publiques. Ce budget est très clairement orienté vers le développement économique des régions et, à cet égard, la nouvelle *Stratégie de développement pour toutes les régions* déposée avec ce budget répond à plusieurs des recommandations de la FCCQ quant aux impératifs du développement régional. Par ailleurs, bien que l'annulation totale de la taxe sur le capital aurait été préférable, la majoration des crédits d'impôts sur la taxe sur le capital accordée dans ce budget est de bon augure dans un contexte où la compétitivité du Québec repose sur les investissements des entreprises.

La *Stratégie de développement pour toutes les régions* répond à la nécessité d'adopter une approche globale et intégrée au développement régional, tel que le mentionne la FCCQ dans sa vision économique *Pour un Québec gagnant*. La nouvelle stratégie régionale prévoit l'injection de 825 millions de dollars sur 5 ans dans le développement régional de la province et propose de nouvelles façons de faire, notamment en orientant directement l'action du gouvernement sur l'augmentation de la productivité des entreprises. «La FCCQ reconnaît l'importance de donner de l'élan à notre productivité, seule garante de l'augmentation du niveau de vie et de la capacité d'investir», d'affirmer Françoise Bertrand, présidente-directrice générale de la Fédération des chambres de commerce du Québec. Sur ces 825 millions de dollars, 675 millions seront directement alloués aux régions afin que celles-ci aient en mains les moyens de répondre à leurs besoins spécifiques. Cette mesure est inspirée d'une ligne directrice recommandée par la FCCQ l'année dernière. De plus, la nouvelle stratégie accorde des mesures spécifiques à la capitale nationale et à la métropole, ce qui coïncide avec une autre recommandation de la FCCQ.

En ce qui concerne les diverses mesures sur les crédits d'impôts spécifiquement alloués aux régions ressources, la FCCQ comprend que seuls les crédits d'impôts accordés aux PME manufacturières —des crédits basés sur la performance de l'entreprise et non sur la création d'emplois induite par cette aide— voient leur taux d'exemption passer de 75 % à 50 % au 1^{er} janvier 2008. La FCCQ réserve son jugement quant à l'impact de cette mesure sur les PME des régions ressources et consultera ses membres. Par ailleurs, les crédits d'impôts sur les salaires des nouveaux employés dans le domaine de la fabrication sont maintenus comme prévu, permettant ainsi une prévisibilité nécessaire au développement des entreprises. Dans le cadre de cette nouvelle stratégie régionale, le gouvernement propose également de mettre en place un groupe de travail sur les aides fiscales accordées à certains territoires. La FCCQ réclame de participer à cet exercice.

Dans le développement de l'entrepreneuriat québécois, le réseau des chambres de commerce du Québec réitère l'importance qu'il joue localement, régionalement et à l'échelle du Québec et rappelle que sa collaboration est acquise à ce chapitre. De plus, la FCCQ reconnaît que le développement économique ne peut se faire qu'en s'appuyant sur les créneaux d'excellence, dans une perspective où les outils et les moyens soutenant le développement économique soient décentralisés et permettent une réponse adéquate à des conditions porteuses d'une réelle croissance des entreprises. « L'action des chambres de commerce est, par nature, inhérente à l'entrepreneuriat et à ce titre la FCCQ offre la collaboration des chambres de commerce locales aux CLD dans l'accomplissement de la mission qui leur est confiée», d'ajouter Madame Bertrand.



La majoration du crédit d'impôt sur la taxe sur le capital de 5 à 10 % est saluée. Selon la FCCQ, cette mesure prolongée jusqu'en 2012 constitue un nouveau pas en avant en faveur de l'investissement, même si le contexte actuel suggère de provoquer davantage les investissements en annulant complètement cette taxe et en accélérant la réforme de la fiscalité des entreprises, un élément de plus en plus pesant dans notre compétitivité. Dans ses *Perspectives économiques 2007*, la FCCQ entrevoyait une faible croissance économique au Québec au cours des prochains mois. L'investissement des entreprises doit donc prendre le relais de la croissance. « La communauté des gens d'affaires que nous représentons souhaite envoyer un signal clair quant à la nécessité d'améliorer le climat d'affaires et l'investissement », de préciser Françoise Bertrand. « Les efforts consentis par le gouvernement dans le sens d'une baisse de la taxe sur le capital pour les secteurs fragiles tels que celui du bois et celui de l'agriculture sont également salués », de terminer la pdg de la FCCQ.

À propos de la FCCQ

Grâce à son vaste réseau de 162 chambres de commerce, la FCCQ représente 57 000 membres exerçant leurs activités dans tous les secteurs de l'économie et sur l'ensemble du territoire québécois. Plus important réseau de gens d'affaires et d'entreprises au Québec, la FCCQ est l'ardent défenseur des intérêts de ses membres au chapitre des politiques publiques, favorisant ainsi un environnement d'affaires innovant et concurrentiel.

- 30 -

Renseignements :

Isabelle Poulin
Directrice des communications
Fédération des chambres de commerce du Québec
Cell. : (514) 953-3725
Isabelle.poulin@fccq.ca